



Étude du budget 2018

(Résumé de la matinée du 27 novembre 2017)

RAPPEL DES ORIENTATIONS DU PLAN FINANCIER À LONG TERME

Le plan financier à long terme déposé par un comité d'experts en 2010 renferme trente-huit (38) orientations pour assurer la viabilité financière de la Ville. Il est en lien avec la planification stratégique et, de celui-ci, découle le plan quinquennal financier (budget des opérations) et les plans d'investissement (volet maintien et volet développement).

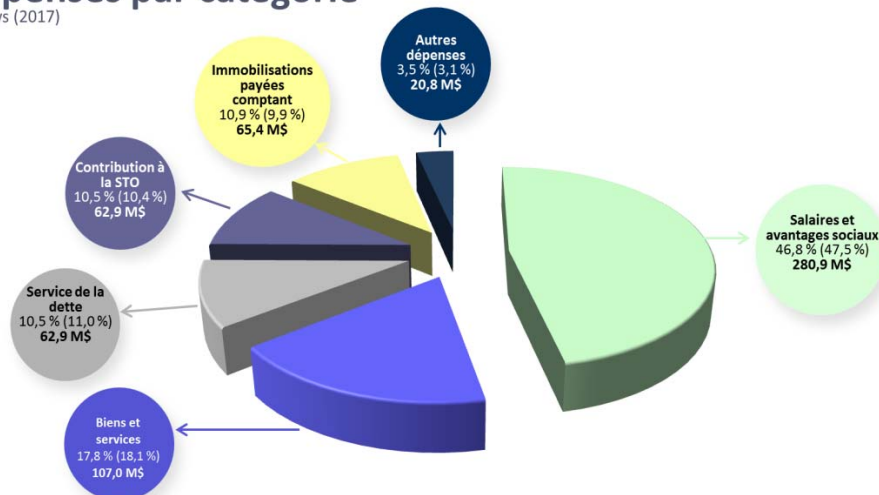
Principales orientations en vigueur – budget d'opérations

- Augmentation de la taxe foncière de 1,9 % pour les besoins opérationnels afin de maintenir l'offre de service.
- Ajustement annuel de la tarification des services selon une approche graduelle d'indexation.
- Mise sur pied en 2013 de la Commission de révision des dépenses et des services avec comme objectif une réduction de 15 M\$ d'ici 2018.
- Adoption d'un plan de diversification des revenus.
- Bonification des services d'une valeur d'un million de \$ chaque année (thermomètre).
- Maintien des réserves suffisantes pour assurer une saine gestion.

Budget d'opérations

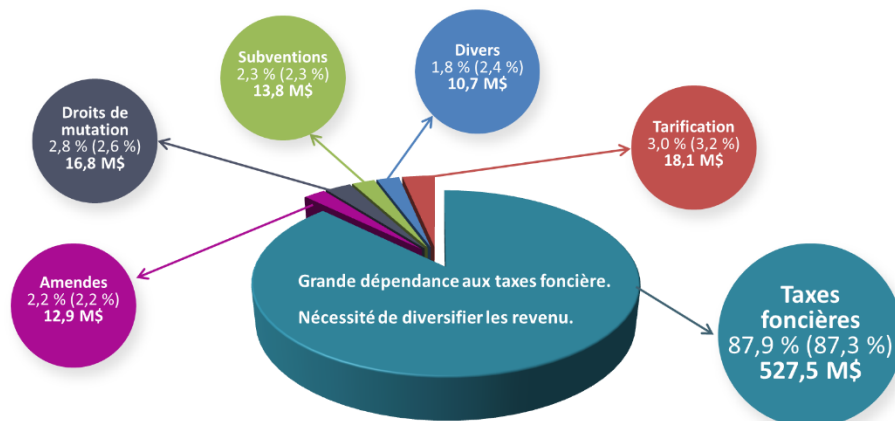
Dépenses par catégorie

2018 vs (2017)



Revenus par catégorie

2018 vs (2017)



Déficit structurel

Depuis quelques années déjà, la Ville de Gatineau fait face à un déficit structurel.

C'est un déséquilibre budgétaire entre la croissance annuelle des nouvelles dépenses et la croissance annuelle des nouveaux revenus. Cette situation est cumulative.

Un plan de réduction du déficit structurel est proposé afin de passer d'un déficit structurel de 2,8 M\$ (2017) à 0,8 M\$ (2021). Le déficit structurel résiduel de 0,8 M\$, projeté en 2021, est dû essentiellement à l'impact de nos choix municipaux comme la réserve de cycle de vie et la part municipale aux programmes de subventions.

Pour l'éliminer, plusieurs actions concrètes ont été entreprises :

- Maintien de notre rigueur budgétaire et assurance d'une gestion serrée des dépenses
- Négociation des régimes de retraite dans le cadre de la Loi 15
- Révision des dépenses et des services
- Poursuite des différentes initiatives d'optimisation de la Société de transport de l'Outaouais (STO)
- Diversification des revenus
- Poursuite des investissements massifs dans les infrastructures et recours au maximum de programmes de subventions

Des comparables en matière de charge fiscale

La valeur moyenne de la charge fiscale municipale considérant les dix grandes villes du Québec est de 2953 \$ (valeur uniformisée d'une propriété moyenne multipliée par le taux de taxation).

- La Ville de Gatineau se situe juste sous la moyenne avec une charge fiscale de 2 907 \$, soit en dessous de Laval (3 124 \$), Terrebonne (3 227 \$), Québec (3 270 \$) et Montréal (3 476 \$).

Plan de diversification des revenus

Rappel du plan de diversification des revenus :

- Droits de mutations immobilières :
 - Potentiel de 0,7 à 3 M\$ selon le scénario qui sera retenu, applicable dès 2018
- Taxes sur les stationnements (mesure d'écofiscalité)
 - Potentiel de 2,7 M\$, applicable en 2019
- Droits sur les véhicules immatriculés (mesure d'écofiscalité)

- Potentiel de 1,4 M\$, applicable en 2019
- Taxe municipale sur l'essence (mesure d'écofiscalité)
 - Potentiel de 2,5M\$/1 cent le litre
 - Exclue du projet de loi 122 – nécessite une demande particulière au gouvernement

Dette sous contrôle

- La dette est en baisse, passant de 607 M\$ en 2017 à 600 M\$ en 2018.

Plan d'investissements

Rappelons que le rattrapage en matière d'infrastructures se chiffre à 1,3G\$ sur 25 ans pour des actifs municipaux de 7,2 milliards,

Principales orientations en vigueur du plan financier à long terme pour le plan d'investissements :

- De compléter l'ensemble des plans directeurs, outils essentiels à l'atteinte de l'efficacité dans la gestion des ressources dédiées au bon entretien, au développement et à la réfection des infrastructures et équipements municipaux;
- Établir une taxe dédiée de 1,0 % par année pour la création d'un fonds dédié au rattrapage des infrastructures;
- Création d'un fonds de prévoyance – cycle de vie pour les nouveaux équipements;
- Utilisation des surplus nets pour financer des projets structurants;
- Stabilisation de la dette à la charge générale tout en maintenant une ouverture quant à une augmentation temporaire, pour des programmes de subvention, de nouvelles normes de Québec ou projets particuliers;
- Maintenir le principe d'adhésion à tous les programmes de subvention pour infrastructures.

***Toutes les décisions sur le budget seront prises le jeudi 30 novembre.
Toutes les recommandations seront officiellement approuvées
lors de l'adoption du budget 2018 le 18 décembre 2017.***